

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 18 JANVIER 2010 (02)

Assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 18^e jour du mois de janvier 2010, à 20 heures.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Mesdames les conseillères Michèle Claveau, Nancy Guillemette et Messieurs les conseillers Jocelyn Bouchard, Jacques Dion, Gilles Otis et Rémy Leclerc

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la réunion du 4 janvier 2010, Monsieur Yves Garneau avait posé certaines questions relativement à la publication du « Roberval à Vue » portant sur le budget 2010. Ainsi, Monsieur le Maire tient à rectifier certains chiffres parus dans l'édition du « Roberval à Vue », à savoir :

- a. Au niveau des revenus de taxes, l'écart entre l'année 2009 et 2010 est de 3,38 %;
- b. Au niveau de l'administration générale, on devrait lire des dépenses pour 2010 de 2 282 535,00\$ au lieu de 2 828 535,00\$;
- c. Frais de financement, on devrait lire un écart négatif de 2,27 %;
- d. On devrait ajouter la ligne suivante : Affectation 2010 / 797 233,00\$, comparativement à 739 233,00\$ pour l'année 2009.

Ainsi, l'écart du budget 2009 par rapport à 2010 est de 3,54 %

Monsieur le Maire tient à préciser que ces erreurs sont survenues lors du transfert de fichier auprès des responsables de la publication du « Roberval à Vue ». Il tient à s'excuser auprès de la population et remercie M. Yves Garneau de ses commentaires et de ses observations.

Monsieur Olivier Bouchard-Lamontagne demande quel sera le mandataire du programme « Climat municipalité » annoncé récemment par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Monsieur le Maire tient à l'informer que lors de la présente réunion, une résolution autorisera la signature du protocole d'entente et par la suite, nous procéderons, par appel d'offres, au choix des professionnels pour réaliser l'inventaire des gaz à effet de serre et le plan d'action tel que stipulé à l'intérieur de la convention avec le ministère.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-028

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

- 2.6 BFL Canada / Paiement assurances générales du 31 décembre 2009 au 30 avril 2011;
- 9.4 Club les Lames Agiles / Demande d'aide financière
- 10.1 Fonds d'aide UMQ – Urgence à Haïti

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JANVIER 2010

2010-029

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 janvier 2010 soit accepté sans modification.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2010-030

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 13 janvier 2010, comme si elle était ici au long reproduite :

Année 2009	
– À même le fonds général	111 324,75\$
Année 2010	
– À même le fonds général	478 444,25\$
Grand total du fonds général.....	<u>589 769,00\$</u>

2010-031

2.2 ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue entre le 14 avril 2008 et le 16 août 2008 pour une durée de cinq (5) ans, soit du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé à l'automne 2009 pour le Regroupement Agglomération I;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, Optimum Actuaire & Conseillers inc., à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui est de l'ensemble du portefeuille d'assurances de dommages puisqu'elle s'avère la plus avantageuse et qu'elle permet la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 480 000,00\$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 173 331,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu :

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 31 décembre 2009 au 30 avril 2011 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada inc. :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Chartis / GCAN	BFL Canada inc.
Bris des machines	Royal Sun Alliance	BFL Canada inc.
Délits	Chartis	BFL Canada inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	BFL Canada inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BFL Canada inc.
Responsabilité municipale	Lloyd's	BFL Canada inc.
Automobile des propriétaires	Chartis	BFL Canada inc.
Automobile des garagistes	Chartis	BFL Canada inc.

DE VERSER, pour le terme 2009-2011, la prime de la Ville soit 81 099,71\$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada inc.;

DE VERSER la somme de 65 577,00\$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2009-2011 ainsi que la somme de 22 913,00\$ taxes et autres frais en sus constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

D'AUTORISER que le maire et le greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant effet à la présente résolution.

2010-032

2.3 **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / PAIEMENT FRANCHISE COLLECTIVE – ASSURANCES GÉNÉRALES (31 DÉCEMBRE 2009 AU 30 AOÛT 2011)**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le paiement de la quote-part de la franchise collective des assurances générales à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour l'année 2010 au montant de 89 469,35\$ taxes et autres frais inclus.

(POSTE : 04-139-00-105)

2010-033

2.4 **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DOMAINE-DU-ROY / APPUI INTERNET HAUTE VITESSE**

ATTENDU que les gouvernements du Québec et du Canada ont mis de l'avant des programmes afin de supporter financièrement le déploiement de services internet haute vitesse dans les communautés rurales;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté Domaine-du-Roy a procédé à une étude afin de couvrir la totalité de son territoire en service internet haute vitesse;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté Domaine-du-Roy veut se prévaloir du programme « Communautés branchées » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'être en mesure de réaliser son projet;

ATTENDU que la demande de la Municipalité régionale de comté doit être accompagnée d'une résolution d'appui des municipalités de son territoire;

ATTENDU que la Ville de Roberval est favorable au déploiement de service internet haute vitesse sur son territoire afin de rendre ce service accessible à l'ensemble de ses citoyens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu à l'unanimité que la Ville de Roberval appuie les démarches de la Municipalité régionale de comté Domaine-du-Roy particulièrement le dépôt d'une demande de subvention au programme « Communautés Branchées » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE la Municipalité régionale de comté Domaine-du-Roy prenne toutes les dispositions nécessaires afin que les services qui seront déployés auprès des citoyens soient de qualité, fiable et à un coût compétitif.

2010-034

2.5 VENTE POUR TAXES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes du Québec, ordonne au greffier de vendre les immeubles ci-dessous désignés à l'enchère publique, à la Mairie de Roberval, au 851 du boulevard Saint-Joseph, à Roberval, selon les procédures établies par la loi :

<i>Nom</i>	<i>Cadastre</i>	<i>Taxes municipales</i>	<i>Taxes scolaires</i>	<i>Total (Intérêts en sus)</i>
Succession Jean-Marc Savard Matricule 9272-34-8080	Rob Rang 4, 290-5	842,80\$	60,80\$	903,60\$

Note : Lors de la vente s'ajouteront les intérêts et les autres frais encourus pour la vente.

2010-035

2.6 BFL CANADA / PAIEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES DU 31 DÉCEMBRE 2009 AU 30 AVRIL 2011

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval procède

à l'adjudication du portefeuille d'assurances générales pour la période du 31 décembre 2009 au 30 avril 2011, à BFL Canada inc., au montant de 81 099,71\$ taxes incluses, et en autorise le paiement.

(POSTE : 04-139-00-105)

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2010-036

3.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ACHAT D'AILES ARRIÈRES POUR CHARGEUR SUR ROUES

Soumission reçue (taxes en sus) :

– John Deere « Équipement Sigma » 4 500,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Équipement Sigma au montant de 4 500,00\$ taxes en sus, pour la fourniture d'ailes arrières pour le chargeur sur roues 624H.

(POSTE : 03-100-05-725)

2010-037

3.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX FERROVIAIRES AUX TRAVERSES À NIVEAU DU CANADIAN NATIONAL

ATTENDU qu'un programme d'aide financière est disponible au ministère des Transports pour des travaux ferroviaires des traverses à niveau du Canadian National;

ATTENDU que le Canadian National requiert de la Ville de Roberval l'amélioration de six (6) traverses à niveau situées sur son territoire;

ATTENDU que les traverses à niveau sont situées à :

Rue Brassard	Point milliaire 11.54
Avenue Roberval	Point milliaire 12.30
Rue Saint-Alphonse	Point milliaire 12.56
Rue Garnier	Point milliaire 12.64
Avenue Ménard.....	Point milliaire 13.05
Boulevard Saint-Joseph.....	Point milliaire 13.47

ATTENDU que le coût total des travaux est estimé à 144 500,00\$ et que le Canadian National exige une somme de 18 062,50\$ de la Ville de Roberval (144 500,00\$ X 12,5 %);

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval demande au ministre délégué aux Transports, M. Normand McMillan, de consentir une subvention de 18 062,00\$, soit la contribution financière que doit verser la Ville de Roberval au Canadian National et représentant sa participation à des travaux ferroviaires aux six feux de traverses à niveau situés sur son territoire (144 500,00\$ X 12,5%)

2010-038

3.3 CANADIAN NATIONAL / AUTORISATION À EFFECTUER LES TRAVAUX ET À ASSUMER LA PORTION DE NOS COÛTS AUX POINTS MILLIAIRES SUIVANTS : 11.54 RUE BRASSARD, 12.30 AVENUE ROBERVAL, 12.56 RUE SAINT-ALPHONSE, 12.64 RUE GARNIER, 13.05 RUE MÉNARD, 13.47 BOULEVARD SAINT-JOSEPH

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le Canadian National à effectuer des travaux ferroviaires visant à accroître la sécurité aux passages à niveau localisés aux points milliaires suivants : 11.54 rue Brassard, 12.30 avenue Roberval, 12.56 rue Saint-Alphonse, 12.64 rue Garnier, 13.05 rue Ménard, 13.47 boulevard Saint-Joseph, et que la Ville de Roberval accepte de défrayer la portion municipale des coûts rattachés à ces travaux, soit la somme de 18 062,50\$.

(POSTE : 02-320-00-523)

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

2010-039

5.1 TRANSPORT R. LAROUCHE INC. / VENTE LOT 4 527 852, CADASTRE DU QUÉBEC 210 280 P. C. X 0,08\$ = 16 822,40\$ TAXES ET AUTRES FRAIS EN SUS

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu :

QUE la Ville de Roberval vende à Transport R. Larouche inc. avec les garanties ordinaires de droits, un terrain situé en la Ville de Roberval portant le numéro de lot 4 527 852, cadastre du Québec, circonscription Lac-Saint-Jean-Ouest, d'une superficie de 210 280 pieds carrés, soit 19 585,2 mètres carrés;

QUE la présente vente soit faite aux charges et conditions suivantes acceptées par l'acquéreur, à savoir :

- A) payer les frais et honoraires des présentes copies et frais d'inscription;
- B) payer les frais et honoraires d'arpentage;
- C) payer les taxes à compter de la signature des présentes;
- D) que cette vente soit faite pour la somme de 16 822,40\$ taxes en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente (210 280 pieds carrés x 0,08\$ le pied carré);
- E) Obtenir toutes les autorisations et certificats requis délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation de travaux de remblai, canalisation ou autres;

QUE Monsieur le Maire et le Greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval, l'acte de vente.

2010-040 **5.2** **BORDURE LACUSTRE PHASE I / ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS « SERVICE D'INGÉNIERIE »**

Soumissions reçues :

- Société Dessau inc.
- Cégertec Experts-Conseil inc.
- BPR Infrastructures inc.
- Roche Ltée Groupe-Conseil

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que sur recommandation du comité de sélection, le Conseil de la Ville de Roberval accepte l'offre de services professionnels de Société Dessau inc. au montant de 271 962,04\$ taxes en sus pour les services d'ingénierie dans le cadre du projet de la bordure lacustre phase I.

2010-041 **5.3** **BORDURE LACUSTRE PHASE I / ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS « SERVICE D'ARCHITECTURE »**

Soumission reçue :

- Boudreault, Levasseur, architecte

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du comité de sélection, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la proposition de services professionnels de Boudreault, Levasseur, architectes, au montant de 137 638,00\$ taxes en sus pour les services d'architecture dans le cadre du projet de la bordure lacustre phase I.

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2010-042 **6.1** **FESTIVAL D'HIVER DE ROBERVAL / DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise les responsables du Festival d'hiver de Roberval à procéder à la vente de boissons alcoolisées, sous le chapiteau, sur le site du Festival à la Place de la Traversée, les 5, 6, 7, 12, 13 et 14 mars 2010.

7.0 RESSOURCES HUMAINES

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

2010-043 **8.1** **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS / PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS / AUTORISATION DE**

SIGNATURES CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ET TOUT AUTRE DOCUMENT REQUIS

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire à signer pour et au nom de la Ville la convention d'aide financière dans le cadre du programme « Climat municipalité » avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

De plus, le Conseil désigne M. Jacques Valois à titre de responsable de l'application de la convention signée entre la Ville de Roberval et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'autorise à signer tout autre document requis.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2010-044

9.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du comité restreint de la Commission des loisirs de Roberval, le Conseil de la Ville de Roberval verse les subventions suivantes, selon la politique d'aide aux organismes et aux individus en loisirs :

<i>Composante</i>	<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Composante 5 Événements spéciaux	Le Club de marche intérieure de Roberval	Activités spéciales	100,00\$
Composante 2 Athlète élite	Monsieur Pascal Brassard	Participation au Championnat canadien junior à Halifax – Une partie des frais de transport	150,00\$
Composante 2 Athlète élite	Madame Marilyn Gagnon	Participation au Championnat canadien senior à Calgary – Une partie des frais de transport	150,00\$

(POSTE : 02-701-10-991)

2010-045

9.2 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT / PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES 2010-2011

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le directeur du Service des loisirs, M. Michel Bouchard, et/ou Mme Tania Desbiens, responsable aquatique, culturelle et communautaire, à présenter une demande d'assistance financière relativement au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011 auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2010-046

9.3 COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS / ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE SCÈNE À L'AUDITORIUM FERNAND-BILODEAU (50 %)

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets un montant de 22 827,00\$ taxes incluses relativement au paiement de 50 % de l'achat et de l'installation d'équipements de scène à l'auditorium Fernand-Bilodeau de la Cité Étudiante de Roberval.

(POSTE : 03-100-07-715)

2010-047

9.4 **CLUB LES LAMES AGILES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse au club Les Lames Agiles de Roberval un montant de 500,00\$ représentant sa contribution financière pour la finale régionale de patinage artistique qui se tiendra les 30 et 31 janvier 2010 de même que pour le spectacle de fin d'année prévu les 10 et 11 avril 2010.

(POSTE : 02-190-00-991)

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2010-048

10.1 **FONDS D'AIDE UMQ – URGENCE HAÏTI**

CONSIDÉRANT qu'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

CONSIDÉRANT l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

CONSIDÉRANT que ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale.

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action.

CONSIDÉRANT que ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

Premièrement : Collecte de fonds

- Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.
- De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.
- Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.
- L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

Deuxièmement : Expertise municipale

- L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.
- Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse www.umq.qc.ca et un courriel sur : info@umq.qc.ca pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.

CONSIDÉRANT que l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

CONSIDÉRANT que les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la Loi sur les compétences municipales, de la Loi sur les cités et villes et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt produits en annexe à la présente résolution);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu :

QUE la Ville de Roberval adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents per capita, soit un montant de 2 625,00\$, à verser au fonds municipal de remise en

opération d'infrastructures à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « Urgence Haïti » ;

QUE la Ville de Roberval invite ses citoyens à contribuer également à ce fonds en remettant leurs dons directement à la municipalité qui émettra un reçu de charité sur demande de ceux-ci.

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2010-049

13.1 APPUI À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval appuie les démarches de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean auprès de la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour le renouvellement de l'entente spécifique de régionalisation pour la poursuite du projet pour « Forêt et bois : une culture à retrouver ».

2010-050

13.2 RÉGIME DE RETRAITE ABITIBI-BOWATER / SAUVEGARDE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS ACTIFS ET RETRAITÉS

CONSIDÉRANT les efforts combinés de la compagnie AbitibiBowater inc. et du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier concernant leur proposition pour établir un régime de fiducie conjointe conçu afin de protéger les pensions des travailleurs et des retraités d'AbitibiBowater inc.;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Thunder Bay a exprimé son appui relativement aux efforts effectués en vue de trouver une solution qui permettra de sauvegarder les pensions des travailleurs actifs et des retraités;

CONSIDÉRANT que la compagnie AbitibiBowater inc. opère une usine sur le territoire de la Ville de Roberval;

CONSIDÉRANT les conséquences économiques et sociales désastreuses si ces régimes de retraite ne sont pas protégés;

CONSIDÉRANT que les autorités municipales appuient la démarche initiée par la Ville de Thunder Bay;

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Roberval, tout comme celui de la Ville de Thunder Bay, exhorte les gouvernements du Canada, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve à rencontrer la compagnie AbitibiBowater inc. et le Syndicat canadien des

communications, de l'énergie et du papier afin d'arriver à une solution efficace qui protégera les régimes de retraite touchés et d'effectuer les modifications réglementaires qui pourraient être requises;

QUE les ministres des Finances fédéral et provincial, ainsi que les députés de Roberval Lac-Saint-Jean à la Chambre des communes et de Roberval à l'Assemblée Nationale, soient informés de la détermination du Conseil municipal dans ce dossier;

QU'une copie de cette résolution soit distribuée à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et aux collectivités où est établie la compagnie AbitibiBowater au Québec.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-051

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que la présente assemblée soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 19 janvier 2010

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROUCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/dm
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20100118)